

BROCANTE

À ÉCURIE

**Samedi
29 juin**

**2ème
édition**

**Buvette & Restauration
sur place**

**8h
15h**


**5 €
les 5 m**

Organisée par le Comité des Fêtes d'ÉCURIE et la Municipalité.

Site internet : <http://www.mairieecurie.fr/agenda/brocante-d-ecurie-2024>

Inscriptions : Compléter la fiche au verso, l'adresser en Mairie d'ÉCURIE ou chez M. Gilles WATRELOT au 53 rue de Thélus - 62223 ÉCURIE, accompagnée du règlement par chèque uniquement et d'une enveloppe timbrée (à l'ordre du Comité des fêtes d'ÉCURIE).

Quelques points à respecter pour le bon déroulement :

-  **Aucune sortie de véhicule avant 15 h.**
- Les emplacements sont attribués par l'organisateur.
- Les exposants doivent respecter les emplacements notifiés.
- Le village d'ÉCURIE est engagé dans une démarche environnementale et de tri des déchets. Il appartient à chaque exposant de laisser son emplacement propre avant de partir.
- **L'installation** des stands aura lieu **entre 6 h et 8 h.**
- **Après 8 h, aucun véhicule, sauf véhicule de sécurité ne sera admis dans l'enceinte de la manifestation jusqu'à 15 h.**



À compléter entièrement

Brocante d'ÉCURIE le 29 juin 2024 de 8 h à 15 h



Renseignements exposants

Nom & prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Date et lieu de naissance : _____

Nationalité : _____  (Obligatoire) _____

Courriel : _____

N° d'immatriculation du véhicule utilisé : _____

Pièce d'identité (Obligatoire): Carte d'identité Passeport Permis de conduire Autre précisez :

n°: _____ Délivrée le _____

Par : _____

Marchandises exposées : _____

Nombre d'emplacements de 5 mètres : _____ (5 € les 5 mètres)

Règlement uniquement par chèque

N° emplacement désiré : _____ Paiement joint

Chèque à l'ordre du Comité des Fêtes d'ÉCURIE.

La réservation est enregistrée à réception du règlement.

Déclare sur l'honneur :

- L'exactitude des informations fournies.
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce).
- Ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal).



Fait à : _____ le _____

Signature



◆ **Permanences** : aux heures d'ouverture de la mairie.

◆ **Entrée du public gratuite.**

◆ Buvette, restauration, toilettes

◆ Horaires de la brocante : 8 h à 15 h

◆ Pour plus d'information contacter :

○ **M. Gilles WATRELOT**  **07 89 26 87 58**

Règlement consultable sur :

<http://www.mairieecurie.fr/agenda/brocante-d-ecurie-2024>

Ne pas jeter sur la voie publique

IPNS